

SEANCE DU 23/01/2023
DATE DE CONVOCATION : 17/01/2023
CONSEILLERS EN EXERCICE : 27

PRESENT(S) : Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Olivier TORTELIER, Nathalie BERTHO, Loïc HERVOIR, Marie-Hélène AUBREE, Laurent KERIVEL, Bruno LEROY, Yannick GOUGEON, Nathalie DREAN, Gwenaëlle FAURE, Fabienne HEMERY, Sylvie AGAËSSE, Karine CHEVALIER, Christophe LERAY, Aurélie SAULNIER, Florence GOURMELEN, Martine BOUGAULT, Fabrice GAUBERT, Magali POISSON-VANNIER.

PROCURATION(S) : Patricia PERSAIS donne pouvoir à Norbert SAULNIER, Nathalie BLOMMAERT à Nathalie DREAN, Nicolas ELLEOUIET à Marie-Hélène AUBREE, Mickaël TANGUY à Loïc HERVOIR

EXCUSE(S) : Géraldine TRONCA, Jean-François PLAIN, Ronan GUIBERT

SECRETAIRE DE SEANCE : Florence GOURMELEN

Finances
2023.01.003 SUBVENTIONS D'EQUILIBRE 2022 SECTION DE FONCTIONNEMENT BUDGET PETITE ENFANCE

Mme Nathalie BERTHO, Adjointe aux Finances, expose que chaque année, le budget annexe « Petite Enfance » doit présenter en fin d'exercice un résultat comptable équilibré entre les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement.

L'équilibre de la section de fonctionnement 2022 du budget Petite Enfance implique le versement, de la part des budgets principaux des communes, d'une subvention d'un montant de 96 452,65 € répartie comme suit entre les communes de GOVEN, BAULON et LASSY :

- Commune de GOVEN : 72 339,48 €
- Commune de BAULON : 14 467,90 €
- Commune de LASSY : 9 645,27 €

Vu le CGCT,

Vu le budget Petite Enfance,

Vu l'avis de la commission Finances du 17/01/2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le versement d'une subvention d'équilibre en fonctionnement pour le budget Petite Enfance telle que ci-dessus présentée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document permettant l'application de cette décision.

Le Maire, Norbert SAULNIER

Le/La secrétaire de séance,



Certifié exécutoire
Mis en ligne le 31 janvier 2023
Le Maire
Norbert Saulnier

